

Délibération n° 113 du Comité syndical

Présents : 27

Excusés : 19

Absents : 4

Adopté à l'unanimité

- Séance du 15 octobre 2007 -

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Strasbourg

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

Avis sur le PLU de la commune de Hoerdt

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,*

Vu la saisine en date du 4 juin 2007 de la Commune Hoerdt sur son PLU, et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la proposition d'avis du groupe de suivi « SCOTERS/PLU » ;

N'a aucune préconisation particulière à faire, au regard de la compatibilité avec le SCOTERS, sur le projet de PLU de la commune de Hoerdt.

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS